



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 1^{ER} MARS 2022, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 1er mars 2022, à 19 h 00 à la Salle Les Générations, au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth., et par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette séance :

Le maire – Monsieur Benoît Pilotto, par vidéoconférence
Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau, par vidéoconférence
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet par vidéoconférence

Sont absents à cette séance :

Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Cathy Fontaine.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 05.

RÉS. 034-2022

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} février 2022;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en février 2022;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en mars 2022;
 - 4.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
 - Club du Renouveau de l'âge d'Or;
 - Organisme Participation famille (OPF);
 - 4.4. Autoriser des frais d'adhésion;
 - 4.5. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité;
 - 4.6. Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent;
 - 4.7. Journée internationale de l'homophobie et de la transphobie ;

- 4.8. Autoriser l'acquisition d'un véhicule hors route (VHR);
5. Sécurité publique
 - 5.1. Autoriser l'acquisition d'un véhicule de type VUS pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;
6. Invitation à l'activité d'hiver du 5 mars 2022;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 035 - 2022 03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} février dernier, a été remis à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 036 - 2022 04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de février 2022, pour un montant de 19 606.60 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 037 - 2022 04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE MARS 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer de mars 2022, pour un montant de 86 994.49 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2022		
BUOPRO CITATION	Relieur, crédit carton, webcam, pince etc	256.42 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	Injonction	214.08 \$
RONA LA POCATIÈRE	Chaine, crochet, plaque adresse civique, quincaillerie etc	444.86 \$
MRC DE KAMOURSKA	Formulaire, permis, quote-part	30 009.00 \$
PROJEKTION 16-35	Participation à KamourAction 2022	25.00 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Infonésime - Février	45.08 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutation - Janvier	10.00 \$
AQUATECH	Honoraire professionnels - Janvier	609.70 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN. DU QUÉBEC	Formation pour Projet Loi 64	143.72 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Abonnement recueil de règlement municipaux	220.50 \$
SOCIÉTÉ VIA	Collecte récupération - Janvier	326.85 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Contrat déneigement des rues - 5e versement	27 451.02 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Boîte mural pour clés - Service incendie	129.92 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Propane	16.66 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Gant et location de laveuse à pression 2x	435.70 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Pompe pour Biofosse	1 132.00 \$
GAETAN MIVILLE	Contrat déneigement des cours municipales - 3e vers	1 552.17 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD	Panneau partenaires financiers - Projet Patinoire	454.15 \$
ATRIA	Licence mensuelle	55.19 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAM. RIVIÈRE-DU-LOUP	Transport en zones dangereuses et crédit	472.38 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte des matières résiduelles - Janvier	1 094.91 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Février	78.19 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	Honoraires et déboursés professionnels - Projet SkatePark	1 121.01 \$
CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA	Cotisation annuelle	73.76 \$
RÉGIE INTER. DES MAT. RÉSIDUELLES KAM-OUEST	Quote-Part - Versement 1 de 2	19 003.00 \$
SOC. DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	Immatriculation camion municipal	610.17 \$
WOLTERS KLUWER CANADA LTÉE	Renouvellement Code municipal	1 009.05 \$
	Sous-total	86 994.49 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 28 FÉVRIER 2022		
Hydro Québec	Éclairage public	137.84 \$
Vidéotron	Téléphonie admin et voirie	202.41 \$
Visa Desjardins	Articles divers + Essence	1 657.95 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2022-02-28	11 623.57 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2022-01-31 et 2022-02-28	5 984.83 \$
	Sous-total	19 606.60 \$
GRAND TOTAL		106 601.09 \$

RÉS. 038- 2022 04.03 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Club du renouveau de l'âge d'Or :
500 \$ au total, dont 450 \$ maintenant et le 10% restant lors du bilan des activités.
- Organisme de Participation Famille (OPF) :
500 \$ au total, dont 450 \$ maintenant et le 10% restant lors du bilan des activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 039- 2022 04.04 AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions aux diverses associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- Action chômage Kamouraska : 50 \$;
-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 040- 2022

04.05 MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner le maire, monsieur Benoît Pilotto, comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 9 juin 2022;

DE désigner la greffière-trésorière adjointe, madame Nancy Chassé, comme représentante substitut de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 9 juin 2022;

Lot(s) : 5 526 043
Lot(s) : 5 526 103

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, se joint à la séance à 19 h 15.

RÉS. 041 - 2022

04.06 SOUTIEN AUX DEMANDES DES PARTENAIRES DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km²;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés ET réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m³ en 2019-2020 à 260 652 m³ en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraîne déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M\$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçues par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinés à la récupération et la remise en production des peuplements affectés permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars (2 M\$) pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

DE demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M\$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

DE demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M^{me} Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et M^{me} Marie-Ève Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 042 - 2022

04.07 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE proclamer le 17 mai 2022, « **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie** », et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 043 - 2022 04.08 AUTORISER L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE l'engouement pour les Sentiers d'Ixworth est en grande progression;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement roulant n'est pas adéquat pour faire l'entretien des Sentiers d'Ixworth durant les quatre (4) saisons et qu'elle se fait à la marche avec tous les outils et instruments à transporter manuellement;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'Autoriser la revente de la motoneige Yamaha VK540 2021 au prix de l'évaluation lors de l'inspection par le concessionnaire.

D'Autoriser l'achat d'un véhicule hors route (VHR) Yamaha Kodiak 2022 muni de chenilles Camso auprès de Tech mini-mécanique pour un montant de 15 760.73 \$ taxes nettes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 044 - 2022 05.01 AUTORISER L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE TYPE VUS POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est partenaire du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 septembre 2007, qui a été modifiée par une annexe 1 le 28 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente intermunicipale modifiée, il est prévu, pour les dépenses en immobilisation de plus de 5 000 \$ non prévus au budget pour l'année en cours, qu'elles doivent être autorisées au préalable par au moins trois municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions à ce sujet au conseil d'administration du Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, il a été résolu de procéder à une demande de prix auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un VUS Durango Enforcer 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a, le 7 février 2022, autorisé l'acquisition dudit véhicule auprès du fournisseur ayant déposé l'offre la plus basse, soit Lapointe Auto inc. de Montmagny, et ceci, compte tenu de la rareté de ce type de véhicule sur le marché et de l'urgence de remplacer le véhicule désuet du Service;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth ratifie à toutes fins que de droit l'achat par la Ville de La Pocatière, pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière d'un VUS Durango Enforcer 2022, au coût de 55 538.39 \$ taxes nettes, le tout devant valoir comme une autorisation à cet effet;

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth confirme que, étant donné que cette dépense a été payée par la Ville de La Pocatière à même son surplus libre; elle acquittera sa part de ladite acquisition selon le pourcentage établie à 5.61 %, à la réception de la facture de la Ville à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06 – ACTIVITÉS DU SAMEDI 5 MARS

Le samedi 5 mars 2022 de 13 h 00 à 17 h 00 nous vous invitons à « *l'après-midi animé!* »
13h15 : Zumba sur le stationnement du 12, rue de l'Église;
14h45 : Inauguration de la patinoire avec les dignitaires et les partenaires financiers;
Toutes les autres activités se dérouleront sur le site de la patinoire jusqu'à 17h00 :
DJ, jeux animés, musique et lumières, patinage pour tous.
Boissons chaudes offertes par la municipalité et le comité de développement durant toute l'activité.

Vous êtes tous cordialement invités à venir festoyer pour « *l'après-midi animé!* » organisée par la municipalité en collaboration avec KamourAction.

07 – PÉRIODE DE QUESTIONS

- Plainte sur les bacs des matières résiduelles, un des employés de la Régie est très brusque pour déposer les bacs et cette situation cause plusieurs bris de bacs des résidents. On demande aux citoyens d'utiliser les formulaires de plaintes et que ceux-ci seront déposés auprès de la Régie des matières résiduelles;
- Problème au niveau de la façon de disposer des plastiques agricoles;
- Un citoyen ayant reçu un avertissement écrit sur le fait qu'il contrevient à un règlement municipal en déposant de la neige dans les fossés ou cours d'eau municipaux; demande d'explications.

08 – LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 045 - 2022 **ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cathy Fontaine
Mairesse suppléante

Nancy Lizotte
Directrice gén. et greffière- trésorière

Je, Cathy Fontaine, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales